

SOLIDARITE DES DETTES ENTRE EPOUX

Par MAMIE, le 26/08/2011 à 13:10

Bonjour,

Je viens de deposer une demande de divorce, car j'ai decouvert que mon mari avait utiliser des reserves d'argent sur des cartes revolving sans mon consentement, pour un total d'environ 40 000 €. Il a signé à ma place sur une demande de crédit et aussi à la poste sur le formulaire de poste restante, afin que le courrier soit bloqué au bureau. De ce fait il allait récupéré le courrier puis triait et redéposait dans notre boite à lettre le courrier qui ne craignait rien. C'est pourquoi je ne me suis aperçu de rien, tous les courriers des organismes de crédit et les relevés de compte commun étaient détruit. Cela faisait 3 ans que le courrier était bloqué et je ne me suis aperçu de rien, absolument rien.

Je précise que j'ai ouvert un compte personnel sur lequel je fait virer mon salaire depuis environ 8 ans, et avec lequel je paie toutes les factures. Mon mari utilise le compte joint, sa paie est viré dessus, et il ne paie que les assurances et le crédit de la maison. Je ne sais pas ce qu'il a fait de cet argent, et croyer moi il n'a pas servi pour le ménage, tous nos meubles sont vieux, nos voitures ont plus de 10 ans et nous ne sommes jamais parti en vavances sauf ces 2 dernières années, mais je précise que c'est moi qui financait intégralement ces vacances.

Alors, j'aimerai savoir comment dénoncer la solidarité entre mon époux et moi même, je sais qu'il existe des exeptions pour des dépenses non affectés au ménage par exemple. Je vous remercie d'avance pour vos réponses, je suis vraiment dansun cas désespéré. Salutations

MAMIE

Par youris, le 26/08/2011 à 13:48

bjr,

il faut divorcer au plus vite d'un individu qui vous met dans une telle situatiuon. sinon il faudra prouver toutes vos affirmations mais ce sera difficile cdt

Par Domil, le 26/08/2011 à 14:31

Donc commencez par voir un avocat ça ressemble à une addiction au jeu.